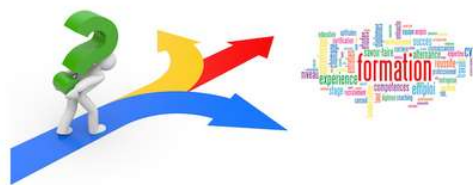


La classe de troisième « prépa-métiers »



Présentation

Les élèves doivent effectuer leur demande auprès de leur chef d'établissement d'origine. La 3ème « prépa-métiers » du lycée Hélène Boucher accueille 24 élèves sélectionnés sur dossier.

Issus de 4ème de collège, les futurs lycéens doivent être motivés par un parcours de découverte professionnelle, capable d'autonomie, de curiosité, de travail en groupe autour de projets.

Cette classe est destinée aux élèves volontaires, prêts à construire leur projet d'orientation vers la voie professionnelle en lien avec l'équipe pédagogique et la COP-Psy de l'établissement.

Formation

Des visites d'entreprises, de CFA, de lycées professionnels sont organisées afin d'aider les lycéens à réfléchir à leur projet professionnel.

Les lycéens préparent le DNB (Diplôme National du Brevet) comme leurs camarades de collège, dans la série professionnelle. Ils valident aussi le socle commun avant d'envisager une poursuite d'études.

Les disciplines travaillées sont les suivantes : Français, Mathématiques, LV1 (Anglais), LV2 (Espagnol), Histoire/Géographie, Sciences et Technologie, Arts plastiques, EPS et Découverte professionnelle

Nouvelle matière : la découverte professionnelle :

Tous les jeudis les élèves vont découvrir un métier dans différents établissements.

- LP Tony Garnier : métiers du bâtiment
- LP 1^{er} film : métiers de l'esthétique et de la coiffure
- LP Guimard : métiers de la plasturgie et fonderie
- LP Jacques Brel : métiers de l'administration et du commerce
- LP Fernand Forest : métiers de la métallerie et de l'usinage
- LP Marc Seguin : métiers de la maintenance
- LP Hélène Boucher : métiers de la restauration et de la propreté.

Deux stages d'observation de 5 jours en milieu professionnel sont programmés sur l'année. Ils ont pour objectif de développer les connaissances des élèves sur l'environnement technologique, économique et professionnel.

Poursuite d'étude

A l'issue de la classe de 3ème « prépa-métiers », les élèves participent à la même procédure d'orientation et d'affectation que les autres élèves. L'accès aux formations professionnelles de ces élèves est favorisé par une bonification.

La poursuite d'études se fait, le plus souvent, vers un CAP ou un BAC PRO en formation initiale : sous statut scolaire (lycée professionnel) ou par l'apprentissage (CFA).